



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 9 juin 2023

Objet de la délibération

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :
MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

Le neuf juin deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Philippe PERRONNO , Pascal LE LIBOUX à Yves GUYOT , Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET , Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL , Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Guillaume KERRIC à Gwendal HENRY .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Yves DOUAY désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2023.06.006A

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Lors de la séance de Conseil Municipal du 18 juin 2020, la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été adoptée comme suit :

- 11 membres (non compris Madame la Maire ou son représentant), de la manière suivante :
- 8 membres du Conseil Municipal, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
 - 3 représentants d'associations locales, après consultation.

La composition a été actualisée par délibération en date du 26 janvier 2023. Compte tenu des mouvements intervenus au sein du Conseil Municipal, il y a lieu de mettre à jour la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1413-1,
Vu la délibération n°202301005 du 26 janvier 2023 relatives à la modification de la composition,
Vu le courrier de démission de Madame Martine JOURDAIN en date du 15 mai 2023,
Vu le courrier adressé à Monsieur le Préfet en date du 19 mai 2023, l'informant de la démission de Madame Martine JOURDAIN,
Vu le rapport présenté,
Considérant les sujets traités dans cette commission,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **MODIFIE** la composition de la Commission Consultative des Services Publics locaux, en sus de Madame la Maire ou de son représentant, comme suit :

- 8 membres du Conseil Municipal :
 1. Pascal LE LIBOUX
 2. Jean-François LE CORFF
 3. Stéphane LOHÉZIC
 4. Yves DOUAY
 5. Aline LE FUR
 6. Pierre-Yves LE BOUDEC
 7. Aurélia HENRIO
 8. Michèle LE BAIL
- ✓ 3 représentants d'associations locales habilités à représenter l'association et à émettre des avis :
 1. Foyer Laïque Hennebontais (FLH),
 2. Office Municipal des Sports (OMS),
 3. Garde du Vœu (GVH).

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Affiché le

ID : 056-215600834-20230609-D202306006A-DE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr